

Regard sur Repentigny

Le train chez nous
Moi j'embarque!

Voir page 3



www.ville.repentigny.qc.ca

vol. : 1 no. : 6 octobre 2003

Une invitation à participer aux consultations publiques

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tous les citoyens repentignois sont invités à participer aux consultations publiques présentées en marge du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Le PMGMR propose une série de mesures à mettre en œuvre dans toutes les municipalités de la CMM – dont font partie Repentigny, Charlemagne et L'Assomption – dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable au chapitre de la gestion des matières résiduelles.

Ces consultations publiques se déroulent en deux parties : la période d'information, au cours de laquelle le projet est présenté (durant tout le mois d'octobre) et la période d'expression des opinions, où la Commission entendra les personnes, les groupes, les associations ainsi que les représentants des municipalités qui désirent se prononcer sur le projet (en novembre et en décembre).

Comment participer

Pour la première partie des audiences, les personnes qui désirent poser des questions doivent s'inscrire sur place, dès l'ouverture de la séance.

L'inscription à la deuxième partie (l'expression des opinions), doit se faire au bureau de la Commission au plus tard le 17 novembre. Les bureaux sont situés au 2055, rue Peel, Montréal (Québec), H3A 1V4. On peut aussi rejoindre les responsables par téléphone au (514) 350-2591 ou par courrier électronique à PMGMR@cmm.qc.ca.

La CMM présente le PMGMR lors de la première séance d'audience et ce, dans chacun des secteurs visités. Le calendrier comprend plusieurs séances générales (SG) et quatre forums thématiques (FT).

Dates importantes à retenir pour les résidents de la Couronne Nord

Première partie des audiences :

Mercredi 29 octobre : 19 h, présentation du projet par la CMM et SG.

Judi 30 octobre : 13 h 30 (SG) et 19 h (FT) : récupération et enfouissement

Deuxième partie des audiences :

Mercredi 3 décembre : 13 h 30 et 19 h

Judi 4 décembre : 13 h 30 et 19 h

Où :

Centre culturel Louis-Saint-Laurent, Ville de Lorraine (sortie 26 de l'autoroute 640, boulevard De Gaulle et Montbéliard).

Des copies du PMGMR sont disponibles aux deux bibliothèques de Repentigny.



« Chez nous, la sécurité civile c'est dans le sac ! »

Un beau concours pour les 5-13 ans!

Les mesures d'urgence, ça te dit quelque chose ? À nouveau cette année, le Service de sécurité publique de la Ville de Repentigny revient à la charge avec un autre concours portant sur les mesures d'urgence.

Sais-tu ce qu'est le confinement et l'évacuation ? Participe au concours et tu le découvriras.

À gagner cette année, 500 sacs de couchage !

Ce concours est exclusivement réservé aux jeunes des écoles primaires (maternelle à la 6^e année) de Repentigny et de Charlemagne.

Comment y participer ?

En répondant au questionnaire ci-joint (tu peux même demander l'aide de papa ou maman).

Ou en visitant le site Internet de la Ville de Repentigny à :

www.ville.repentigny.qc.ca

Tu as jusqu'au mardi 4 novembre pour t'inscrire.

Concours

Explications sur les termes employés dans le questionnaire

Évacuation (évacuer) : quitter ton domicile.

Confinement (confiner) : demeurer à l'intérieur de ton domicile en fermant bien les portes, les fenêtres et autres ouvertures.

Avec l'aide de tes parents, réponds par un crochet aux questions suivantes :

- Si la maison de ton voisin est en feu, crois-tu que les pompiers te demanderont : D'ÉVACUER DE TE CONFINER
- Si un nuage toxique se dirige vers ta maison, crois-tu que les policiers et les pompiers te demanderont : D'ÉVACUER DE TE CONFINER
- Si un nuage de poussière se déplace vers ta maison, vaut-il mieux que tu... ÉVACUES TA MAISON TE CONFINES À L'INTÉRIEUR
- Si on te demande de te confiner chez toi, que dois-tu faire? FERMER PORTES ET FENÊTRES ET ATTENDRE À L'INTÉRIEUR QUE L'ON T'AVISE QUE TU PEUX SORTIR DEMEURER DANS LA COUR ARRIÈRE DE TA MAISON
- Si on te demande d'évacuer, que dois-tu faire? PRENDRE « TA TROUSSE D'URGENCE » ET TE DIRIGER AVEC TES PARENTS À L'ENDROIT QUE L'ON T'A DÉSIGNÉ COMMENCER À RAMASSER TA BROSSE À DENT, TA SERVIETTE, TON TOUTOU, ETC...

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : () _____

École : _____ Niveau : _____ Âge : _____

Retourne ton questionnaire par la poste à :

Concours Sécurité civile Hôtel de ville de Repentigny 435, boul. Iberville, Repentigny (Québec) J6A 2B6
Concours Sécurité civile Hôtel de ville de Charlemagne 84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne (Québec) J5Z 1W8

Tu peux aussi le laisser à la réception de ton hôtel de ville, aux heures d'ouverture régulières, ou le déposer dans la chute à courrier située à l'extérieur, près de l'entrée principale.

Date limite de participation : le mardi 4 novembre 2003.

La remise des prix aura lieu le vendredi 14 novembre, à l'école secondaire l'Horizon. Les gagnants seront avisés par téléphone.



MOT DE LA MAIRESSE



UN IMMENSE SUCCÈS !

La journée promotionnelle « **Le train chez nous Moi j'embarque !** » a été couronnée d'un immense succès. Près de 800 participants heureux et enthousiastes ont été sélectionnés parmi les quelque 8000 coupons de participation reçus.

Fruit d'un partenariat de toutes les villes de la MRC de L'Assomption, cette activité a permis de mettre en lumière non seulement la pertinence mais également l'urgence d'instaurer ce moyen de transport rapide et efficace qui mènerait nos concitoyennes et nos concitoyens vers le centre-ville de Montréal.

Il ne faut cependant pas se leurrer. Ce n'est pas demain matin que les premiers trains vont se mettre à circuler sur les rails du CN. Il reste encore du chemin à parcourir, entre autres et surtout de convaincre les autorités de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et du ministère des Transports du Québec (MTQ) de délier les cordons de la bourse afin de procéder à l'acquisition des wagons et locomotives et à la réfection des infrastructures nécessaires (rails, gares et stationnements). Et pour ce faire, on parle de dizaines de millions de dollars.

Également, et cela est bien important de le souligner, la desserte d'un train de banlieue à partir de L'Assomption et de Repentigny pourra servir les intérêts des populations de Pointe-aux-Trembles et de Rivière-des-Prairies, lesquelles réclament aussi un service rapide vers le centre-ville. Donc, dans ce sens, nous retrouvons là des alliés de taille.

Chose certaine, au cours des prochains mois, des stratégies seront élaborées et mises en place pour continuer à faire valoir nos besoins et ainsi exercer de la pression sur les grands décideurs du transport en commun.

Chantal Deschamps

La mairesse



REPENTIGNY SE DOTE DE SA TOUTE PREMIÈRE POLITIQUE CULTURELLE

Le 26 septembre dernier, la Ville de Repentigny a procédé au lancement officiel de sa toute première politique culturelle. Une centaine de personnes dont des élus, des artistes et des intervenants du milieu culturel repentignois et lanauois ont assisté à la fête.

Fruit du travail d'une quarantaine de personnes, le document a pour titre **Pour vivre la culture au quotidien**. Cette politique culturelle fixe les grandes orientations qui guideront les interventions de la Ville dans le domaine culturel au cours des prochaines années. Son grand objectif est de consolider et de développer la culture de façon à permettre l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, de même que l'affirmation et l'enrichissement de l'identité collective.

Des exemplaires de la politique culturelle sont disponibles à l'hôtel de ville (Services communautaires). On peut également consulter le document sur le site Internet de la municipalité à :

www.ville.repentigny.qc.ca



Pour la réalisation de ce projet, un comité culturel a été mis sur pied. Plusieurs membres accompagnent la mairesse Chantal Deschamps et la présidente de la Commission du développement culturel, la conseillère municipale Denyse Peltier. Il s'agit de : André Desautels, Guy Benson, Célyne Ross, Jean-Marc Parent, Denis Mailloux, Christian Morissonneau, Hélène Caron, Jean-Pierre Gauvreau et Ginette Dalpé.



Un peu plus de 100 personnes ont assisté au lancement de la toute première politique culturelle de la Ville de Repentigny.

Les créateurs impliqués dans le projet : Onil Melançon, Guy Benson (conception des décors), Denyse Peltier, Chantal Deschamps, Dominique Carreau (conception de l'identification), Josée Larose (conception graphique de la politique culturelle) et David Magny, comédien personnifiant le premier maire de Repentigny, Benjamin Moreau. À l'avant, Audrey Lachapelle, Marie-Pierre Boileau, Joanie Gagnon et Stéphanie Ducharme, quatre danseuses de l'école de danse Art Scène.



UN AUTRE INVESTISSEMENT MAJEUR À REPENTIGNY

Les travaux de construction du magasin Loblaws, situé à l'angle du boulevard Brien et de la rue Gervais, vont bon train. Tel que prévu, le nouvel établissement ouvrira ses portes au printemps prochain.

Ce projet, dont les coûts sont évalués à plus de 20 M\$, représente un autre bel investissement majeur pour le milieu repentignois.

Plus grand magasin à l'est de Montréal et à l'est du Québec, il aura une superficie de 102 000 pieds carrés et est le 35^e de la chaîne. Quelque 200 personnes y travailleront.

Plusieurs hauts dirigeants de Provigo-Loblaws étaient présents à la cérémonie officielle marquant le début des travaux. Dans l'ordre habituel : Raymond Hénault, conseiller municipal, membre du comité exécutif, Jean Laramée, Ivanhoé Cambridge, Pierre Sincennes, vice-président exploitation, Claude Marcotte, vice-président développement immobilier et affaires municipales, la mairesse Chantal Deschamps, Mario Morais, conseiller municipal, membre du comité exécutif, Denis Rivest, président de la Chambre de commerce de Repentigny, Pierre Ferron, président du Centre local de développement (CLD) et Francine Payer, conseillère municipale.



La journée de promotion du train de banlieue 800 PERSONNES ONT EMBARQUÉ



Les deux porte-parole de la MRC de l'Assomption, le maire Lionel Martel de L'Assomption et la mairesse Chantal Deschamps de Repentigny, ont mené le convoi à bon port.



Répondant à l'invitation de la MRC L'Assomption, quelque 800 personnes ont participé, le dimanche 5 octobre dernier, à une journée de promotion du train de banlieue. Cette activité avait pour but de démontrer l'intérêt de la population du sud de la région Lanaudière pour ce mode de transport.

L'embarquement s'est fait dans un premier temps à L'Assomption où sont montés à bord des résidents des deux municipalités de l'Épiphanie, de St-Sulpice et de L'Assomption. Puis, 15 minutes plus tard, le convoi de huit wagons s'immobilisait dans le secteur Le Gardeur de Repentigny pour y faire monter des citoyens de Charlemagne et de Repentigny.

Arrivés à destination à la gare centrale de Montréal, les gens ont assisté à un point de presse donné par la mairesse de Repentigny, Madame Chantal Deschamps et par le maire de L'Assomption, Monsieur Lionel Martel, qui ont précisé que la présence d'une liaison ferroviaire entre les villes de la MRC et Montréal devenait une nécessité en raison du flux croissant de la circulation.

Rappelons que près de 8000 coupons de participation ont été acheminés par des résidents désireux de participer à cette journée, témoignage probant de leur intérêt pour le train de banlieue.

À voir également sur Internet à :

www.ville.repentigny.qc.ca



Au quai d'embarquement du parc Laverdière, certains des dignitaires ont posé pour la postérité. On reconnaît dans l'ordre habituel : Benoît Sauvageau, député de Repentigny, le conseiller municipal Patrice Peltier-Rivest, le maire de Charlemagne, Normand Grenier, la mairesse Chantal Deschamps, la conseillère Denyse Peltier, les députés Alain Paquette de Laval-des-Rapides, un résident repentignois, Luc Thériault du comté de Masson et Jean-Claude St-André du comté de L'Assomption et le conseiller André Cyr. À l'arrière, les conseillers Mario Morais et Jeannot Lemay, tous deux membres du comité exécutif de la Ville de Repentigny.

Confortablement installés, les voyageurs ont ainsi pu découvrir sous un autre angle le paysage urbain.



Avant le départ du train à L'Assomption, des invités ont posé pour la photo souvenir. Dans l'ordre : Pierre Leclerc, des communications au CN, Louis Machado, chargé de projet au CN, Claude Allard, maire de L'Épiphanie-Paroisse, le chef de train, la conseillère Louise Francoeur de L'Assomption, Jean-Claude Bourgon, coordonnateur de la journée, Lionel Martel maire de la Ville de L'Assomption, un responsable de la sécurité au Canadien National et le maire de L'Épiphanie-Ville, Benoît Verstraete.



La randonnée en train, c'était aussi une fête familiale et les enfants ont pu bénéficier du coin maquillage pour apporter une touche de fantaisie à leur physionomie.



À bord, un pseudo contrôleur s'est assuré que les passagers avaient leur carte d'embarquement en règle sous les yeux amusés des musiciens qui ont créé une ambiance de fête.

Avant le départ, tant à L'Assomption qu'à Repentigny, les gens ont pu prendre un café accompagné de muffins. À leur retour, les hot-dogs étaient servis.

Mme Deschamps et M. Martel ont animé le point de presse à la gare centrale, auquel participaient plusieurs journalistes de la presse écrite et parlée.



DES ATHLÈTES CHEZ NOS POLICIERS

Guy Lefebvre, Pascal Fortin et Linda Brodeur, trois policiers repentignois, ont participé en août dernier aux jeux mondiaux de la World Police and Fire Games, présentés à Barcelone en Espagne. Plus de 900 athlètes ont pris part à l'événement.

Tous trois sont montés sur le podium.

Linda Brodeur a décroché deux médailles en volleyball, l'or en volleyball intérieur et le bronze en volleyball de plage.

De son côté, Pascal Fortin a pris part aux huit épreuves du TCA (Tough competitor alive) et il y a remporté deux médailles d'or.

Quant à Guy Lefebvre, un hockeyeur qui participait à ces jeux pour la troisième fois, il a récolté une médaille de bronze.

En 2005, ces jeux seront présentés à Québec. Soyez assurés que le trio y sera ! Félicitations à tous les trois !

Pascal Fortin, Linda Brodeur et Guy Lefebvre ont vécu toute une expérience en participant aux Jeux mondiaux de la World Police and Fire Games.



Autorisés du 15 octobre au 15 avril ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les Repentignois désireux d'installer un abri d'auto temporaire doivent savoir que ces abris sont autorisés sur le territoire du 15 octobre au 15 avril de chaque année.



Que vous résidiez dans le secteur Repentigny ou dans le secteur Le Gardeur, la période de mise en vigueur est identique.

Bien que certaines modalités d'application diffèrent, la réglementation est sensiblement la même. Si vous envisagez l'achat de cet équipement, nous vous recommandons fortement, avant de le faire, d'entrer en communication avec la Division de l'urbanisme au (450) 654-2376, question d'éviter les mauvaises surprises.

Voici un résumé des réglementations actuellement en vigueur.

Secteur Repentigny

Si vous installez ce type d'abri pour la première fois, vous devez, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation au coût de 25 \$.

Ce certificat est valable pour les années ultérieures dans la mesure où vous n'apportez aucun changement au type d'abri, à son emplacement ou à ses dimensions.

L'implantation de ce type d'abri doit respecter les règles suivantes : être installé à un minimum de 3 mètres du trottoir ou de la bordure de la rue ou encore dans la cour latérale et les parois de l'abri (murs et toit) doivent être de matière plastique translucide blanc et de fabrication industrielle. Un seul abri d'auto est autorisé par habitation et celle-ci ne doit pas compter plus de quatre (4) unités de logement.

Secteur Le Gardeur

Chaque propriétaire doit obtenir, au préalable, un certificat d'occupation émis par l'inspecteur des bâtiments. Ce certificat est délivré moyennant un déboursé de 25 \$. Un seul abri d'auto est autorisé par habitation et cette habitation ne doit pas compter plus de trois (3) unités de logement.

Le propriétaire n'est pas tenu de renouveler le permis à chaque année, sauf s'il y a des changements au niveau de la dimension ou de l'emplacement de l'abri.

Seuls sont permis les abris commercialement fabriqués pour cet usage (en métal démontable et la structure doit être recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé).

L'abri doit être solidement fixé au sol dans l'allée d'accès au stationnement ou dans l'allée d'accès au garage ou dans la case de stationnement à un minimum de 2,5 m (8.2 pi) de la face externe de la bordure ou du trottoir de béton.

En ce qui a trait à la marge latérale, un minimum de 50 cm (19.7 po) doit être respecté. La superficie maximale autorisée est de 50 mètres (538.2 pi²) tandis que la hauteur maximale est fixée à 3 mètres (9.8 pi).

Interdit du 15 novembre au 15 avril STATIONNEMENT DE NUIT

Autre petit rappel pour informer les automobilistes que le stationnement de nuit est interdit dans les rues de la ville, du 15 novembre au 15 avril de chaque année, entre minuit et 7 heures.

Cette réglementation s'applique autant pour le secteur Repentigny que pour le secteur Le Gardeur.

En la respectant, vous contribuez à l'amélioration de la qualité du déneigement sur le territoire.

Toutefois, en vertu des règlements en vigueur (1212 et 512), les contrevenants se verront imposer un constat d'infraction de 30 \$ plus les frais.

UN EMPLOYÉ À L'HONNEUR

Gilles Laliberté, chef de division en prévention au Service d'incendie de Repentigny, a réussi avec brio une série de cours, au Collège Montmorency de Laval, menant à l'obtention du titre de gestionnaire en sécurité incendie. Gilles a terminé le premier de sa promotion ! Un honneur qui rejaillit sur toute l'organisation. Bravo !

LA COLLECTE SÉLECTIVE... RIEN DE PLUS SIMPLE

Vous participez déjà à la collecte sélective ? Merci de le faire, c'est une excellente façon de contribuer à préserver notre environnement.

Vous aimeriez le faire, voici comment procéder :

La collecte des matières recyclables se tient une fois par semaine et ce, durant toute l'année : le mercredi pour le secteur Repentigny et le vendredi pour le secteur Le Gardeur.

Les produits acceptés sont le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal.

Il suffit de mettre le tout dans un bac spécialement identifié ou dans un sac transparent, pour que les employés puissent voir le contenu, question de s'assurer qu'il n'y a aucun produit contaminé à l'intérieur.

Voici un petit aide-mémoire préparé à votre intention par la compagnie responsable de la collecte sur le territoire, le Groupe EBI.

AIDE-MÉMOIRE

PAPIER & CARTON

| RECYCLABLE | NON-RECYCLABLE |
|---|---|
| Journaux, circulaires, magazines, cartons ondulés, cartons plats, sacs de papier, livres, annuaires, papiers de bureau, boîtes de carton, enveloppes, contenants d'œufs, etc. | Papiers carbone, papiers et cartons souillés par les aliments, enveloppes matelassées, papiers métalliques, couches, papier hygiénique, serviettes hygiéniques, tampons, etc. |

PLASTIQUE

| RECYCLABLE | NON-RECYCLABLE |
|---|---|
| Pots et bouteilles de plastique, contenants alimentaires et de boissons gazeuses, contenants de produits d'entretien, couvercles de plastique, etc. | Produits ne servant pas de contenant (ex.: jouet, toile de piscine, boyau d'arrosage, caoutchouc, styromousse), seringue, condoms, cassettes audio et vidéo, etc. |

VERRE

| RECYCLABLE | NON-RECYCLABLE |
|---|---|
| Pots et bouteilles en verre (bouteilles de vin, d'huile d'olive, de moutarde, de liqueur, de jus, pots de mayonnaise, etc.) | Miroirs et verre plat (ex.: vitre), cristal, poterie, porcelaine, vaisselle, ampoules électriques, néons, pare-brises, etc. |

MÉTAUX

| RECYCLABLE | NON-RECYCLABLE |
|--|--|
| Boîtes de conserve, canettes, assiettes à tarte, cintres, papier d'aluminium propre, couvercles de métal, etc. | Pièces automobiles, grilles-pain, vélos, réservoirs, produits sous pression (ex.: fixatif à cheveux, contenant de propane), radio, fils, batteries, clous, vis, tuyaux, robinets, etc. |

- rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau froide -
- prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton -
- il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes des contenants -

Service à la clientèle
450 836 7031
800 781 8111
info@groupebi.com

www.groupebi.com

ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

Les prochaines assemblées auront lieu les mardis 11 novembre et 9 décembre, à 19 h.

Pour prendre connaissance de l'ordre du jour, composez le **(450) 654-2418** ou visitez notre site Internet à :

ville.repentigny.qc.ca/conseil

Pour joindre votre conseiller municipal

| | | |
|--|---|--|
| District 1 André Cyr 585-3410 | District 5 Patrice Peltier-Rivest 657-1255 | District 9 Jean Langlois 585-4285 |
| District 2 George Robinson 654-9746 | District 6 Daniel Labrecque 585-8557 | District 10 Jeannot Lemay 582-4342 |
| District 3 Denyse Peltier 581-5733 | District 7 Raymond Hénault 581-0319 | District 11 Francine Payer 582-7711 |
| District 4 Yves Tousignant 582-6778 | District 8 Mario Morais 654-4018 | District 12 Robert Picard 581-9288 |

Services municipaux

| | |
|--|--|
| Hôtel de ville | 654-2323 |
| Approvisionnements | 654-2371 |
| Bibliothèque municipale | 654-2345 |
| Bibliothèque municipale et scolaire Edmond Archambault | 582-8288 |
| Communications | 654-2311 |
| Cour municipale | 654-2358 |
| Direction générale | 654-2304 |
| Évaluation | 654-2349 |
| Greffe | 654-2317 |
| Ingénierie | 654-2373 |
| Mairie | 654-2302 |
| Piscine municipale | 654-2401 |
| Plaintes | 654-2311 |
| Protection du voisinage | 654-6472 |
| Ressources humaines | 654-2385 |
| Services communautaires | 654-2330 |
| Sécurité publique/Division incendie | 654-2351 |
| Sécurité publique/Division police | 654-2380 |
| Taxation | 654-2355 |
| Transport en commun | 654-2315 |
| Travaux publics | 654-2382 |
| Trésorerie | 654-2450 |
| Urbanisme/Permis/Inspection | 654-2376 |
| Urgence Police-Incendie-Ambulance | 9-1-1 |
| Site Internet | www.ville.repentigny.qc.ca |
| Courriel | communication@ville.repentigny.qc.ca |

Le bulletin municipal **Regard sur Repentigny** est publié huit fois l'an

Réalisation : **Division des communications de la Ville de Repentigny**

Infographie : www.cormierpub.qc.ca

Impression : **Imprimerie Rivest**

Distribution : **Postes Canada**

Tirage : **29 000 exemplaires**

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est faite dans le seul but d'alléger le texte.
ISSN : 1709-2833

Imprimé sur du papier recyclé.